

COMMUNE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRÊTÉ

Le Maire de la Commune de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-1,
Vu le Code de la Route,

Considérant qu'un vide-grenier sera organisé sur la Commune le **28 avril 2024**,
Vu l'accord de Monsieur le Maire en date du 06/03/2024 pour l'organisation de la manifestation ainsi que l'utilisation du domaine public de la Commune.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit rue de l'Eglise, place de la Mairie, rue de l'Aussonnelle, place de la Paix, autour de la salle des fêtes, intersection Chemin de la Goutte et de la rue de l'Aussonnelle, intersection rue du Guigneriou et de la rue de l'Aussonnelle **du samedi 27 avril 2024, minuit, au dimanche 28 avril 2024, 20 heures.**

Article 2 : La rue de l'Aussonnelle, sera fermée à la circulation du chemin du Guigneriou au chemin du Moulin, sauf pour les riverains et les services de secours, le **dimanche 28 avril 2024, de 5 heures à 20 heures** ; une déviation matérialisée sera mise en place.

Article 3 : Monsieur le Maire de BONREPOS SUR AUSSONNELLE, et la Gendarmerie de SAINT-LYS sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le responsable du secteur routier de MURET (pour information), ainsi qu'à la gendarmerie de SAINT-LYS.

Fait en Mairie le 09 avril 2024

Le Maire

Thierry CHEBELIN